

Lieu de Formation

Dans vos locaux

Nombre de jour : 3 à 4

Nombre d'heures : 21 à 28 h

Tarif

Nous consulter

Méthode et moyens pédagogiques :

- Moyens techniques : PC, et vidéoprojecteur
- Moyens humains - Formateur qualifié
- Apports théoriques et pratiques
- Support de cours formation

Prérequis : Aucun

Objectifs

- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES® R489
- Etre capable de mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la Recommandation CACES® R489
- Conduire en sécurité un chariot élévateur autoporté
- Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique dans un temps imparti
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de premier niveau

Personnes concernées :

Candidats à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES ®) dans les établissements le demandant pour être autorisé à conduire les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.



Organisme de formation professionnel
en prévention des risques

CACES R489 CHARIOT ÉLÉVATEUR

LE PROGRAMME SUIVANT EST CONFORME À LA RECOMMANDATION R489.

MODULE THÉORIQUE

- Introduction :
 - présentation du formateur et des participants
 - recueil des attentes du (des) apprenant(s)
- Réglementation et textes de la sécurité sociale :
 - rôles des différentes instances et organismes de prévention : inspection du travail, CRAM/CARSAT, médecine du travail, contrôle technique
 - conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et responsabilité qui en découle
- Classification et technologie :
 - principales catégories de chariots, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limites d'utilisation
 - les différents organes, leur technologie et leur fonction
 - fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité
- Sécurité :
 - différents pictogrammes et panneaux de signalisation
 - principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur
 - principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
 - informations données par la lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité frontale du chariot
 - dispositifs de sécurité pour le conducteur
 - interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
 - règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
 - distance de freinage du chariot
 - produits dangereux et risques liés à leur manutention
 - vérifications et les opérations de maintenance de son ressort
- Vidéos

MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

- Réalisation en sécurité des opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur :
 - vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
 - lecture et utilisation de la plaque de charge
 - manutention de charges
 - opérations et vérifications de prise et de fin de poste
 - circulation et arrêt du chariot en sécurité
 - opérations de maintenance de son ressort
 - compte-rendu à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées

EVALUATION

TESTS THÉORIQUE ET PRATIQUE

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la recommandation
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la recommandation

VALIDATION

Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES ® R489 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.

Validité : 60 mois